

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04246 Numéro SIREN : 839 314 390 Nom ou dénomination : A T DECO-BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2022 sous le numéro de dépôt 41885

SASU A T DECO-BAT

7 RUE D'AULNAY

93200 ST DENIS

SOMMAIRE

- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Détail Compte de résultat*



EUROPE EXPERTISE

28 RUE CHAPSAL

94340 JOINVILLE LE PONT

0148852685

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 500	7 500		
	Réserves				
	Réserve légale	750	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	50 974	50 974		
	Report à nouveau	27 360		27 360	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	339	27 360	27 699	101.24
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	32 203	31 864	339	1.06
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 150	10 447	3 297	31.56
	Dettes fiscales et sociales	10 439	41 754	31 315	75.00
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	1 802	4 882	3 080	63.09
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	19 391	57 083	37 692	66.03
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	51 594	88 947	37 353	41.99

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

19 391 57 083

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		474		27 325	27 799	101.74
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII						
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		135		35	100	285.71
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		135		35	100	285.71
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		135		35	100	285.71
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des produits (I+III+V+VII)		184 229		133 510	50 719	37.99
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		183 890		160 870	23 020	14.31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		339		27 360	27 699	101.24

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

[illegible]

SASU A T DECO-BAT

7 RUE D'AULNAY

93200 ST DENIS

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. W.' or similar, with a large, sweeping flourish at the end.

EUROPE EXPERTISE

28 RUE CHAPSAL

94340 JOINVILLE LE PONT

0148852685

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	22 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 374		
TOTAL	23 374		
TOTAL GENERAL	23 374		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			22 000	22 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 374	1 374
TOTAL			23 374	23 374
TOTAL GENERAL			23 374	23 374

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	9 675	6 892		16 567
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 374			1 374
TOTAL	11 049	6 892		17 941
TOTAL GENERAL	11 049	6 892		17 941

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	6 892				
TOTAL	6 892				
TOTAL GENERAL	6 892				

A T DECO-BAT

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 7 rue d'Aulnay – 93200 Saint-Denis

RCS BOBIGNY : 839 314 390

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 juin 2022

L'an deux mille vingt et un, le trente juin, 7 rue d'Aulnay – 93200 Saint-Denis, l'actionnaire unique de la Société A T DECO-BAT,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
- Affectation des résultats de cet exercice,
- Décisions à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un gain de 339 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.



DEUXIÈME DECISION

Origine :

Résultat de l'exercice

339 euros

Affectation

Au poste report à nouveau, soit

339 euros

Dividendes - Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de euros. Les dividendes en numéraire sera mis en paiement au siège social, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,80 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf, si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.



Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	0	0	0
Année N-2	0	0	0
Année N-3	0	0	0

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres sont positifs.

TROISIÈME DECISION

L'associé unique ratifie la rémunération brute allouée au Président au cours de l'exercice écoulé, pour un montant de 26 064 euros.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

M Ashraf TARIF




A T DECO-BAT

Société par actions simplifiée à associé unique

Au capital de 7 500 euros

Siège social : 7 rue d'Aulnay – 93200 Saint-Denis

RCS BOBIGNY : 839 314 390

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'exercice 2021 a été marqué par une diminution de l'activité.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société entend poursuivre son développement au cours de l'exercice en cours.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.



RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 184 229 euros, contre 128 640 euros, l'exercice précédent ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 184 229 euros, contre 133 510 euros, l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 183 755 euros, contre 160 835 euros, l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à 474 euros, contre – 27 325 euros, l'exercice précédent ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 0 euro, le résultat de l'exercice se solde par un gain de 474 euros, contre une perte de -27 325 euros, l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 51 594 euros, contre 88 947 euros, l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 339 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	339 euros
------------------------	-----------

Affectation

Au poste report à nouveau, soit	339 euros
---------------------------------	-----------

A.T

Dividendes - Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de euros. Les dividendes en numéraire sera mis en paiement au siège social, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Les revenus et gains du capital perçus par les personnes physiques, auparavant taxés selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu, sont soumis à compter de 2018, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU, aussi appelé « flat tax ») de 12,80 %, auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,20 %, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %.

Le PFU s'applique de plein droit sauf, si le contribuable décide de soumettre ses revenus mobiliers au barème progressif de l'IR.

Cette option, expresse et irrévocable, est globale (elle porte sur l'ensemble des revenus et gains entrant dans le champ d'application du PFU). Elle doit être exercée chaque année lors du dépôt de la déclaration de revenus et au plus tard avant la date limite de déclaration.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
Année N-1	0	0	0
Année N-2	0	0	0
Année N-3	0	0	0

CAPITAUX PROPRES

Compte tenu de ce résultat, les capitaux propres sont positifs.

A. S.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT

Nous vous demanderons de ratifier la rémunération brute allouée de votre Président au cours de l'exercice écoulé, pour un montant de 26 064 euros.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

